

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N° 01/2025 relatif à la gestion et à l'adoption des comptes 2024 .

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du lundi 19 mai 2025, Monsieur Laurent Bardet, Syndic, et Madame Anick Delay, Boursière communale, ont présenté et commenté les comptes pour l'exercice 2024 à la Commission de Gestion et des Finances incorpore.

Nous remercions la Municipalité ainsi que la Boursière pour leur disponibilité et la qualité de leur accueil lors de cette séance, ainsi que pour les explications claires et les réponses précises qui nous ont été apportées.

Après avoir examiné le préavis municipal N° 001/2025 relatif au sujet ci-dessus, nous pouvons porter à votre connaissance les éléments suivants.

Nous pouvons relever que les comptes et le résultat 2024 sont bons et s'inscrivent dans la continuité des bonnes performances des années antérieures.

En effet, le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de CHF 68'561.68 pour l'exercice 2024, soit un montant deux fois supérieur à celui réalisé en 2023. Ce résultat témoigne d'une gestion rigoureuse et d'un équilibre financier maîtrisé. Par ailleurs, les différents fonds de réserve ont également été augmentés de manière significative, selon les modalités suivantes :

Rubrique 230.3800 Attribution à Fonds de réserve (non-ventilés) + 200'000.00 CHF
Rubrique 350.3800 Attribution à Fonds rénovation Aux Quatre-Vents + 200'000.00 CHF
Rubrique 350.3801 Attribution à Fonds rénovation Auberge Réunion + 100'000.00 CHF
Rubrique 420.3800 Attribution à Fonds de réserve (Service du l'urbanisme) + 68'750 CHF

Il convient également de mentionner les amortissements réalisés sur les divers biens immobiliers de la collectivité, à savoir:

Rubrique 230.3303 Amortissement ancien greffe 28'000.00 CHF
Rubrique 254.3312 Amortissement Complexe Bois-de-Chêne 60'500.00 CHF
Rubrique 660.3320 Autres amortissements 68'982.05 CHF

Ces montants cumulés représentent, à ce jour, un total de CHF 4'391'012.22 affectés aux différents fonds de réserve, pour un total d'actifs s'élevant à CHF 8'211'268.24

La marge d'autofinancement pour l'exercice 2024 s'élève à CHF 695'922.24, contre CHF 605'553.27 en 2023. Cette évolution témoigne d'une capacité d'autofinancement toujours solide pour notre commune

Pour faire son analyse, la commission a comparé les comptes 2023 et 2024 ainsi que le budget 2024. Les rubriques ont été vérifiées par tous les membres de la commission de gestion et finances en présence de Monsieur Laurent Bardet, Syndic, et Madame Anick Delay, Boursière. Après un examen succinct des différentes rubriques, il a été constaté que les comptes communaux sont globalement conformes au budget, sans variations significatives, à l'exception des impôts des personnes morales, qui enregistrent une baisse d'environ CHF 97'000.00. Cette diminution est toutefois compensée par un retour du fonds de péréquation, s'élevant à environ CHF 89'000.00..

Les comptes qui vous sont présentés ce soir par la Municipalité ont été audité par l'organe de contrôle de la Commune qui a rendu son rapport sans mentions spéciales. Nous avons pris connaissance de ce rapport qui conclut à une tenue des comptes conforme aux lois et obligations en vigueur.

La commission a également eu connaissance du rapport de gestion 2024 de la municipalité sans y trouver d'observation particulière.

En plus des comptes de la commune, nous avons également revu les comptes 2024 de la SIAEP (Service Intercommunal Coinsins Duillier d'Alimentation en Eau Potable). Après le survol des différentes rubriques, nous constatons une bonne tenue des comptes, avec de surcroit la satisfaction de notre municipalité envers cette collaboration. Notre commission recommande l'approbation de ces comptes

En conclusion la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°001/2024 tel que formulé par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général

Vu : Le préavis Municipal 001/2024 relatif à l'adoption des comptes pour l'année 2024.

Ouï : le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.

Considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

1. D'accepter les comptes 2024 tels que présentés.
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2024

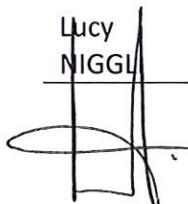
Coinsins, le 9 juin 2025

La Commission de Gestion et des Finances

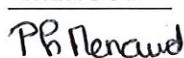
Nicolas
CHABAL



Lucy
NIGGLI



Philippe
MENOUD



Léo
SPICHIGER



Alain
VALENTINO

